

Fiche complémentaire — LES THÉORIES DE LA JUSTICE SOCIALE

Notions : **Justice, État.**

Perspective : *La morale et la politique.*

Repères conceptuels : **légal / légitime ; égalité / équité**

Introduction : Qu'est-ce que la justice sociale ?

Le problème de la **justice sociale** est de savoir **comment une société doit être organisée pour le bien de ses membres**. Toute politique vise le bien de la société, mais différentes conceptions du bien sont possibles — d'où la diversité des régimes politiques (démocraties, aristocraties, tyrannies...).

La justice sociale s'organise autour de **trois questions** :

- **La question de l'égalité** : doit-on être égaux devant la loi, avoir les mêmes droits ?
- **La question de l'équité (du mérite)** : comment partager les ressources, les biens produits par une société ?
- **La question du respect de la loi** : comment punir ceux qui désobéissent ?

À ces trois questions correspondent **trois dimensions** de la justice :

- **Justice commutative** — concerne l'**égalité devant la loi**.
- **Justice distributive** — concerne l'**équité dans la répartition des biens**.
- **Justice punitive** — concerne les **sanctions, punitions, châtements**.



1. À quoi a-t-on droit ? La justice distributive

La **justice distributive** concerne la répartition des biens (salaires, propriété, héritages...) : il s'agit de **donner à chacun la part qui lui revient**. Mais qu'est-ce qui « revient » à chacun ? Trois réponses s'opposent.

La parabole de la flûte (Amartya Sen)

Amartya Sen imagine trois enfants qui se disputent une flûte : « *Il s'agit de décider lequel de ces trois enfants — Anne, Bob ou Carla — doit recevoir la flûte.* » **Anne** est la seule à savoir en jouer ; **Bob** est pauvre, sans aucun jouet ; **Carla** est celle qui a fabriqué la flûte de ses mains. Chaque enfant a une raison solide de réclamer la flûte — mais ces raisons reposent sur trois **principes de justice différents**, et c'est ce qui rend la décision difficile.

Les trois grands principes de répartition

a) **L'utilité** — « maximiser le bonheur » (sociétés utilitaristes)

Pour l'**utilitarisme**, « *une société juste est une société heureuse* ». On évalue chaque répartition en additionnant le bonheur de tous ses membres, et on choisit celle qui produit la **plus grande somme de bonheur**. Une distribution **inégaie** est donc juste **si elle augmente le bonheur collectif total**.

(Dans la parabole : la flûte revient à Anne, qui sait en jouer — c'est elle qui en tirera le plus de plaisir et en donnera aux spectateurs.)

b) **L'équité** — « à chacun son dû » (sociétés libérales, méritocratiques)

Pour le **libéralisme**, la répartition doit être **proportionnelle au mérite** de chacun. Murray Rothbard fonde la propriété sur « *la possession par la personne d'elle-même et des produits de son travail* » : ce que je produis m'appartient, et nul ne peut me le reprendre. La distribution est donc **inégaie selon les mérites**.

(Dans la parabole : la flûte revient à Carla, qui l'a fabriquée, elle mérite de la posséder grâce à ses efforts.)

c) **L'égalité** — « à chacun la même part » (sociétés égalitaristes)

Pour l'**égalitarisme**, les individus ayant la **même valeur morale** ont droit à des **ressources identiques**. Comme l'explique J.-F. Spitz : « *la répartition des talents et des aptitudes est aussi arbitraire que l'origine sociale* » — je ne mérite pas plus d'avoir des dons que d'être né riche. On vise donc une **égalité réelle**, par des politiques de **redistribution**.

(Dans la parabole : la flûte revient à Bob, le plus démuné.)

2. Comment organiser une société juste ?

La méthode de Rawls : position originelle et voile d'ignorance

Pour déterminer des principes justes, **John Rawls** (*Théorie de la justice*, 1971) propose une expérience de pensée. On imagine les membres d'une société réunis dans une **position originelle**, derrière un **voile d'ignorance** : chacun ignore qui il sera [homme ou femme, riche ou pauvre, bien portant ou malade, doué ou non...]. Privés de tout intérêt particulier, ils choisiront des principes **équitables pour tous** — car nul ne voudra risquer de se retrouver dans la position la plus défavorisée.

Justice distributive et justice commutative

	Justice distributive	Justice commutative
Objet	La répartition des biens	L'égalité devant la loi
Principe	Donner à chacun la part qui lui revient	Obligations réiproques entre individus, et de l'État envers eux
Société injuste	Cela dépend : voir les 3 principes ci-dessus : utilitarisme, égalitarisme, libéralisme	Sociétés inégalitaires : inégalités de droits justifiées « par la nature » (castes, apartheid...)
Société juste	Cela dépend : voir les 3 principes ci-dessus	Égalité de droits : mêmes droits et devoirs pour tous, État soumis aux lois (État de droit)

Panorama des théories de la justice sociale

- **Théories classiques** : elles posent la question de la **répartition des ressources et des libertés** :
 - *Conservatisme* : la **tradition** prime sur l'égalité et la liberté ; hiérarchie et inégalités jugées « naturelles » (droit du plus fort).
 - *Libéralisme* : la **liberté** prime sur l'égalité ; priorité aux libertés individuelles ; certaines inégalités sont jugées légitimes.
 - *Socialisme* : l'**égalité** prime sur la liberté ; recherche d'une égalité réelle ; valorisation de la liberté collective.
- **Théorie des capacités (Amartya Sen)** : il ne suffit pas de répartir des ressources et des libertés — il faut prendre en compte ce que les individus peuvent **véritablement faire** avec elles.
- **Théories contemporaines** : elles ajoutent la question de la **reconnaissance des particularités** :
 - *Communautarisme / multiculturalisme* : prendre en compte les particularités des **communautés culturelles** auxquelles nous appartenons.
 - *Féminisme, luttes LGBTQIA+, antiracisme, intersectionnalité* : prendre en compte les particularités des personnes qui **subissent des discriminations**.

3. La justice punitive : remplacer la vengeance par la punition

La **justice punitive** concerne les **sanctions** : comment punir ceux qui désobéissent aux lois et réparer les torts ? Son principe est que **nul ne se fait justice à soi-même** : c'est l'**État** qui détient le **monopole de la force légitime** [police, tribunaux].

a) Hegel — la vengeance est arbitraire, la punition est un droit

Pour **Friedrich Hegel** (*Propédeutique philosophique*, 1808), « *la vengeance se distingue de la punition en ce que l'une est une réparation obtenue par un acte de la partie lésée, tandis que l'autre est l'œuvre d'un juge* ». Autrement dit : celui qui se venge est **juge et partie** — il agit sous le coup de la **passion**, selon un mobile **subjectif**. La vengeance n'a donc pas « *la forme du droit* » mais celle de l'**arbitraire** ; pire, étant elle-même une nouvelle offense, elle appelle d'autres vengeances « *à l'infini* ». La punition, parce qu'elle passe par un **juge impartial**, brise ce cercle.

b) Arthur Schopenhauer — la punition regarde l'avenir, la vengeance le passé

Pour Arthur **Schopenhauer** (*Le Monde comme volonté et comme représentation*, 1819), le but de la loi est de **détourner chacun, par la crainte, de violer le droit d'autrui**. Le châtement a donc « *essentiellement en vue l'avenir, nullement le passé* » : il sert à **prévenir** d'autres crimes. La vengeance, elle, « *tire ses motifs du passé* » : elle veut seulement « *se donner le spectacle de la souffrance d'autrui* ». Faire souffrir sans viser aucun bien futur, c'est de la « *pure méchanceté* » : « *Rendre le mal pour le mal, sans chercher à voir plus loin, c'est ce qui ne peut se justifier.* »